



## PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2022

Présents : Antier Pierre, Bornot-Faivre Carine, Gorse Cyril, Guerret Laurent, Guyot David, Marty Paule, Naudin Martine, Noblet Patrick, Perron Gaël, Rousset Ghislain, Tacchini Olivia, Vernet Corinne  
Absents : Blondeau-Bozon Sophie, Laubépin Ivan, Noblet Jean-Yves  
Secrétaire de séance : Marty Paule

### ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent compte-rendu en date du 9 septembre 2022

**Unanimité**

#### Urbanisme

##### 1) Point sur les dossiers en cours

Monsieur le Maire présente les dossiers acceptés ou en cours d'instruction.

Déclaration préalable	Piscine	Rejet implicite	DEBAIL Teddy
Déclaration préalable	Plateforme Stockage	En cours	Non communicable
Déclaration préalable	Division Parcelle	Accepté	SIRDEYS Jérémy
Déclaration préalable	Changement Huisseries	Accepté	GRULET Virginie
Déclaration préalable	Ouverture fenêtre / porte garage	Accepté	CUENIN Jordan
Déclaration préalable	Changement huisseries	Refusé	CHATEAU Olivier
Déclaration préalable	Piscine	Accepté	GERARD Jonathan
Déclaration préalable	Panneaux photovoltaïques	Accepté	FILLOD André
Déclaration préalable	Clôture – portail – abri jardin	En cours	Non communicable
Déclaration préalable	Division Parcelle	En cours	Non communicable
Déclaration préalable	Abri de jardin	Accepté	FLESHIG Gérard
Déclaration préalable	Mur de clôture	En cours	Non communicable
Permis de construire	Maison individuelle	En cours	Non communicable

##### 2) Règlement de zone artisanale – Modification

Afin d'éviter l'implantation de maisons au centre de la zone artisanale et d'éviter les problèmes de voisinage et les plaintes ultérieures, il convient de modifier le règlement de la zone artisanale afin de ne plus autoriser les constructions de logement de gardiennage.

**Délibération 2022-034 - Unanimité**  
21h10 arrivée de Mme Bornot-Faivre.

##### 3) Information vente parcelle ZI 34 – ZI 209

Monsieur le Maire présente le projet de vente existant actuellement sur la parcelle en question. Il propose de préempter le terrain, selon les termes de notre DPU (délibération 2022-20 du 3 juin 2022) qui stipule que la commune souhaite favoriser l'implantation de petites entreprises.

**Délibération 2022-037 - Unanimité**



## Affaires Générales

### 4) CLECT : Délibération validation du rapport

Ce point a déjà été abordé à plusieurs reprises. Le but de la CLECT était de rendre la compétence SDIS aux communes, cependant il faut encore régler la contribution au titre de l'année 2022 qui n'a pas été versée.

Le rapport à valider stipule donc que la cotisation SDIS pour l'année 2022 sera réglée via la CLECT, et en 2023 la compétence sera rendue aux communes en fonction des résultats de l'étude sur les répercussions fiscales.

**Délibération 2022-035 - Unanimité**

### 5) Sentier pédagogique et Petit Vouglans : information sur la visite de la DDT

Des subventions ont été demandées pour curer l'étang du « Petit Vouglans ».

Mr Gudin de la DDT est venu sur place pour constater les travaux à faire. Il a précisé qu'il est encore trop tôt dans la saison pour pouvoir procéder au curage. Il nous a également indiqué des entreprises susceptibles de pouvoir intervenir. Rendez-vous a été pris.

Mme COILOT, de la DDT, est également venue visiter le site du futur sentier pédagogique.

Le bas du sentier étant classé cours d'eau, il faudra impérativement contacter à nouveau la DDT le moment venu afin de voir avec eux la marche à suivre pour franchir le cours d'eau.

Mme COILOT nous a également mis en rapport avec Mr Langdorf pour l'obtention d'éventuelles subventions à ce titre.

21h30 arrivée de Mme TACCHINI Olivia

## Voirie

### 6) Programme Ponts – Etat des infrastructures communales.

Nous avons reçu le rapport sur les ouvrages d'art situés sur la commune. Les 2 ponts sur la Madeleine et le Sedan, sont en bon état et n'attirent pas de remarque particulière.

Peut-être faudrait-il voir pour faire un curage sous le pont de Madeleine qui inonde régulièrement lors des crues.

### 7) Parkings

3 entreprises ont été consultées pour réaliser les travaux. Les subventions demandées ayant été acceptées, il convient maintenant de choisir une entreprise pour réaliser les travaux.

2 réponses ont été reçues à ce jour.

Monsieur le maire présente les plans reçus afin de recueillir les avis de chacun.

Les autres propositions seront présentées lors d'un prochain conseil.

## Lien Social

### 8) Retour sur le repas des anciens

Une quarantaine de personnes ont assisté au repas, dont 33 aînés.

Les retours sont plutôt positifs. La commission s'interroge sur l'opportunité de continuer à prendre un musicien qui joue de la musette.

La décoration était très réussie et a beaucoup plu.

La question se pose aujourd'hui de savoir s'il faut offrir un colis aux personnes qui ne pouvaient pas se déplacer.



Toute la difficulté résidant dans la définition des critères à retenir pour définir les bénéficiaires. Décision sera prise en fonction des crédits restants sur ce chapitre en fin d'année.

## **Bois**

- 9) Affouage : Approbation d'un règlement d'affouage, montant de la taxe  
Monsieur le Maire explique que cette année le tarif ne sera pas fixé au moment de la distribution des inscriptions. Afin d'éviter de fixer le prix d'une manière arbitraire, nous avons consulté le site des communes forestières afin de mettre en œuvre une méthode de calcul de la taxe en fonction du volume.  
Le prix du stère sera de 4 € et le montant de la taxe sera fixée en fonction du nombre d'affouagistes inscrits à la date de clôture des inscriptions au 11 novembre.  
L'ONF nous annonce 300 stères à exploiter cette année.
- 10) Délibération ONF – Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2023.  
La parcelle 15 et 19 sont en exploitation pour l'année 2023, ainsi que la 10.  
Il n'y aura que du taillis et des modernes. Pas de houppiers, ils seront faits en 2024 sur les parcelles exploitées cette année.  
Pour 2024 c'est la 13 et la 27 qui seront exploitées en taillis et en moderne.

**Délibération 2022-036 - Unanimité**

## **Scolaire**

- 11) Retour sur l'inauguration de la parcelle pédagogique  
Mardi 18 octobre a eu lieu l'inauguration de la parcelle pédagogique en forêt de Larnaud. C'est la classe de CE1-CE2 de Mme VOLET Sandrine qui participe au projet. Une prospection est en cours pour mettre en place un jumelage avec une classe québécoise.  
Ce projet va perdurer d'année en année, afin de voir évoluer la forêt, toujours avec le même niveau de classe.  
Il existe actuellement une quarantaine de classes participant au projet au niveau national, dont 3 dans le jura.

Conseil d'école : la rentrée s'est bien passée avec une nouvelle maitresse en maternelle, Mme Stocklin Chloé.

13 enfants doivent partir l'an prochain au collège + 2 en réorientation.

Seulement 7 arrivées sont prévues.

Le règlement intérieur a été modifié pour interdire les portables et les montres connectées. Dorénavant, chaque départ en vacances en dehors des périodes officielles sera systématiquement signalé à l'inspection académique.

Les enseignants tiennent à remercier encore une fois la commune pour la création du city dont ils se servent beaucoup.

## **Questions diverses**

- 12) Retour sur les diverses réunions

**Larnaudien** : avis aux personnes devant ou souhaitant faire des articles. Vous pouvez les envoyer dès maintenant.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud  
Tél : 03.84.44.43.00 – [mairie@larnaud.fr](mailto:mairie@larnaud.fr) – [www.larnaud.fr](http://www.larnaud.fr)

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



**Cuisine Centrale** : Pas d'augmentation sur les repas scolaires pour toute l'année scolaire malgré

Un déficit de 303.000 euros.

La cuisine centrale ne remplissant pas les critères pour pouvoir bénéficier du bouclier tarifaire sur l'énergie cela risque de poser problème rapidement.

Gaspillage alimentaire : seules 5 écoles sur 69 pèsent actuellement.

La loi oblige actuellement à proposer 1 repas végétarien par semaine, la cuisine centrale en propose un par jour.

**Développement économique CCBHS** : La CCBHS a versé des aides sous forme de prêts suite à la crise sanitaire COVID à hauteur de 1€ / habitant soit 18 985 euros. Ces sommes doivent être remboursées en 2026 et 2030.

ZA de la Tillette à Hauteroche : 4 hectares à créer en bordure de RD 471. Une convention de maîtrise d'ouvrage a été validée et c'est le cabinet ABCD qui a été retenu pour la livraison des parcelles fin 2023.

Boucherie Ruffey-sur-Seille : l'immeuble abrite actuellement le magasin, le labo et le logement. Le locataire souhaite laisser le logement, il faudra donc y faire quelques travaux (notamment séparation des compteur et douche pour le commerce). Il est proposé d'augmenter le loyer, de l'indexer et d'en confier la gestion à une agence immobilière.

Journée nationale du commerce : autorisation de basculer la somme de 2000 euros prévue pour la réédition du livret des producteurs sur un autre compte afin de financer le repas des bénévoles.

Suivi de l'avancement des dossiers : Elan jardin, boucherie de Sellières, pôle de santé, bâtiment relais et aménagement numérique.

La percée du vin jaune se tiendra les 3,4 et 5 février 2023 à Voiteur. Demande d'une subvention de 20.000 euros qui conditionne le versement de la subvention du conseil départemental.

Discussion sur le financement de l'office de commerce pour l'année 2023 et les suivantes.

**SIAHS** : Retour sur le litige opposant la CCBHS et la commune d'Arlay. Celle-ci a fait appel auprès de la cour administrative de Nancy.

Le syndicat valide la délibération proposée par le bureau de donner délégation de compétence auprès du tribunal administratif.

**Correspondant Défense** : l'armée cherche à recruter (25.000 personnes par an).

ONACRG : tous les bénéficiaires ne sont pas forcément informés de leurs droits. Il faudrait passer une information.

SNU (service national universel) pour les jeunes de 15 à 17 ans. 2 fois 2 semaines avec 90 heures d'intérêt général

Plan communal de sauvegarde : Non obligatoire mais fortement conseillé.

La préfecture va contacter prochainement les communes à ce sujet, notamment celles qui doivent se mettre à jour.

**Elan Jardin** va reprendre les terrains exploités par monsieur Patrick Noblet qui va partir en retraite à la fin de l'année.

Ils conservent le site de Nance et vont faire leur conversion en bio pendant les 2 années à venir.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – [mairie@larnaud.fr](mailto:mairie@larnaud.fr) – [www.larnaud.fr](http://www.larnaud.fr)

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



## Mairie de Larnaud



Ils seront en location pendant un an le temps de finaliser le projet et d'évaluer le foncier nécessaire à leur bon fonctionnement.

**AJENA** : est venu visiter Larnaud et notamment la rue des écoles afin de faire une pré-étude sur la faisabilité et la rentabilité d'une éventuelle chaufferie collective.

En parallèle Mr le Maire est allé visiter avec Mr Langdorf une chaufferie de ce type à Aumont, chaufferie aux pellets.

Après échanges avec des élus départementaux ce projet s'insère tout à fait dans les objectifs du conseil départemental.

Par ailleurs le projet Contrat territoire en action en cours sur le département contient également un volet dans lequel nous pourrions nous intégrer.

### 13) Questions diverses

#### **Composteurs :**

Une information sera diffusée à la commune pour une commande groupée de composteurs. Paiement à la commande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50

*La secrétaire de séance, Paule MARTY*

*Le Maire, David GUYOT*